

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

DEL-2021-204

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre, à 10 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/9/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Mmes BRO, BRUNO, GOURDIN, LAFARIE, MUGNIER, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BOISIER, BOUVARD C, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GILBERT, GILET, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, MATHIAN, OBERLI, PELLARIN, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER, VILLARD, VITTOZ.

Suppléants :

Mmes ARMAND-GRASSET, GRARD.
MM. ANTHOINE, CHARBONNIER, GOURREAU, NEVES, VUILLERMOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.
MM. BOUCLIER, CHASSAGNE, GENOUD.

Étaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, DALL'AGLIO, MERMIER.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BONTEMPS, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CONDEVAUX JF, DAVIET, DEFAGO, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, PAULY, PENHOÛËT, PEROU, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 83
Présents : 50
Représentés par mandat : 4

Objet : RESSOURCES HUMAINES : PERSONNEL DU SYNDICAT - RETRAIT DE LA DELIBERATION 2021-124 DU 3 JUIN 2021 RELATIVE A LA SUPPRESSION ET LA CREATION DU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES - SUPPRESSION ET CREATIONS DE POSTES, MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Exposé du Président,

Le Comité syndical du SYANE a approuvé, lors de sa séance du 3 juin 2021, la suppression d'un poste fonctionnel de Directeur Général des Services 40-80 000 habitants et la création d'un poste fonctionnel de Directeur Général des Services 80-150 000 habitants. Compte tenu de la décision du Préfet de la Haute-

Savoie, de ne pas modifier le classement démographique du Syndicat, il y a nécessité de retirer la délibération considérée qui modifiait le tableau des effectifs.

Dans sa délibération du 11 décembre 2019, le Comité syndical du SYANE a créé au sein de la direction Energie Concessions un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux pour le contrôle de la DSP relative au service public de recharge de véhicules électriques, ce poste étant financé par les 11 syndicats du groupement d'autorités délégante dont le SYANE est le coordonnateur. En vue de régulariser la situation de l'agent qui a été recruté sur ce poste, il est proposé de supprimer le poste dans le cadre d'emploi de technicien territorial et de créer le poste dans le cadre d'emploi de rédacteur, cotation RIFSEEP B2.

Le Comité syndical du SYANE a créé, lors de sa séance du 1^{er} avril 2021, au sein de la direction numérique, deux postes en contrats de projet de 4 ans de catégorie B dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux afin de mettre en place une cellule d'information sur le déploiement du réseau fibre optique. Compte tenu des missions actuelles des chargés d'informations réseau fibre optique et du premier recrutement réalisé, il est proposé de supprimer les postes dans le cadre d'emploi de technicien territorial et de créer les postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, cotation RIFSEEP C2.

A ce jour, il existe 9 postes de Conseillers énergie au sein de la direction Energie, service maîtrise de l'Energie, qui desservent 83 collectivités pour 261 800 habitants et 1 172 bâtiments.

Un conseiller énergie suit, en moyenne, une dizaine de collectivités pour 30 000 habitants et une centaine de bâtiments. Il est à noter que lorsque les collectivités adhèrent au service d'accompagnement proposé par le Syndicat, elles le font par le biais d'une délibération qui les engage pour une durée de 4 ans. Pour mémoire, la cotisation à l'habitant est de 1,60 €/habitant dont 50% pris en charge par le SYANE.

Cinq collectivités (Abondance, La Chapelle d'Abondance, Bonnevaux, Champanges et Larringes) représentant 7 736 habitants ont d'ores et déjà délibéré et sont en attente du recrutement d'un conseiller énergie.

13 collectivités supplémentaires, représentant 35 701 habitants, ont fait parvenir au SYANE des lettres d'intention d'adhérer à ce service d'accompagnement.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé de créer deux postes de Conseiller Energie, dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, cotation RIFSEEP B2, afin de répondre aux attentes des communes. Après la création de ces 2 postes supplémentaires, le SYANE aura une équipe de 11 conseillers énergie desservant 101 collectivités pour 305 267 habitants.

Compte tenu des modifications ci-dessus indiquées, le tableau des emplois et des effectifs est ainsi actualisé :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 7/10/2021	ANCIEN EFFECTIF			Modification au 7/10/21	NOUVEL EFFECTIF		
	Postes permanents Budgétisés Contrats de Projets	Postes non permanents	TOTAL DES POSTES		Postes permanents Budgétisés Contrats de Projets	Postes non permanents	TOTAL DES POSTES
EMPLOI FONCTIONNEL	3		3		3		3
DIRECTION GENERALE	3		3	0	3		3
Directeur Général 80-150 000h	1		1	-1	0		0
Directeur Général 40-80 000h	0		0	1	1		1
Directeur Général Adjoint 40-150 000h	2		2		2		2
FILIERE ADMINISTRATIVE	32	0	32	1	33	0	33
A	6	0	6	0	6	0	6
Attaché principal	2		2		2		2
Attaché	4		4		4		4
B	13	0	13	1	14	0	14
Rédacteur ppal 1°cl	3		3	1	4		4
Rédacteur ppal 2°cl	2		2		2		2
Rédacteur	8		8		8		8
C	13	0	13	0	13	0	13
Adjoint administratif ppal 1°cl	4		4		4		4
Adjoint administratif ppal 2°cl	2		2		2		2
Adjoint administratif	7		7		7		7
FILIERE TECHNIQUE	65	2	67	1	66	2	68
A	25	1	26	0	25	1	26
Ingénieur principal	9		9		9		9
Ingénieur	16	1	17		16	1	17
B	40	1	41	-1	39	1	40
Technicien ppal 1°cl	6		6		6		6
Technicien ppal 2°cl	34	1	35	-1	33	1	34
C	0	0	0	2	2	0	2
Adjoint technique ppal 2°cl				2	2		2
Total général	100	2	102	2	102	2	104


Il est à noter que le coût annuel moyen d'un agent de catégorie B (salaires + charges) est de 45k€ annuel, celui d'un agent de catégorie C de 37 K€.

Les crédits seront inscrits au budget du SYANE.

Les membres du Comité syndical sont invités :

1. A procéder au retrait de la délibération 2021-124 du 3 juin 2021 relative à la transformation du poste de Directeur général des services
2. A approuver les modifications suivantes :
 - Suppression d'un poste de directeur général des services 80-150 000h et création d'un poste de directeur général des services 40-80 000h suite à la délibération 2021-124.
 - Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux et création d'un poste dans le cadre d'emploi de rédacteur territorial
 - Suppression de deux postes dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux et création de deux postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques
 - Création de deux postes dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux
3. D'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour une durée de 3 ans, sur les postes ci-dessus énumérés, dans le cas où aucun fonctionnaire ne peut être recruté
4. A approuver la modification du tableau des emplois et des effectifs qui en découle.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

 Joël BAUD-GRASSET.

Syane
 ENERGIES A N°1 EN FRANCE